



Centre de formation en Naturopathie, Phyto-Aromathérapie, Réflexologie, Fleurs de Bach et Médecines naturelles www.plantasante.fr



Le présent contrat (en application du livre IX du Code du travail et notamment des articles L. 6353-3 à L. 6353-7) est conclu entre les soussignés :

 L'Ecole Plantasanté SARL, organisme de formation représenté par Christian BUSSER, Docteur en pharmacie et en ethnologie ou Elisabeth BUSSER, docteur en pharmacie. Déclaration d'activité enregistrée sous le numéro 42 67 04246 67 auprès du Préfet de la Région Alsace. Numéro SIREN de l'organisme de formation : 511310666. Adresse de l'organisme de formation et siège social : 2A, rue du Maréchal Koenig 67210-Obernai

2. L'apprenant :

Nom	
Prénom	
Adresse	
Code Postal	
Ville	
E-mail	
Téléphone	

RCS STRASBOURG: 51131066600017 NAF: 8559A





Les Objectifs

Les objectifs de l'action concourant à l'adaptation ou au développement des compétences sont :

- ✓ Acquisition de compétences nouvelles
- ✓ Savoir conseiller, vendre les fleurs de Bach et comprendre leurs propriétés et indications
- ✓ Développer un savoir sur les troubles psychologiques correspondants.

Cette formation s'inscrit dans une action d'adaptation des salariés à leur poste de travail, à l'évolution des emplois, ainsi que leur maintien dans l'emploi.

Dates, durée, effectif de la formation

Fleurs de Bach niveau II:

Du vendredi 20 au dimanche 22 mars 2026
Du vendredi 23 au dimanche 25 octobre 2026
(Merci de préciser votre choix)
☐ En distanciel
ou
☐ En présentiel

De 9h00 à 12h30 et de 13h30 à 17h00, soit 21h de formation sur 3 jours.

• <u>Effectif maximum pour les stages en présentiel</u>: 14 personnes. Contrôle par fiches de présence avec les horaires.

Les moyens pédagogiques et techniques

En fonction de votre formation (et de votre choix, par exemple entre présentiel et distanciel), l'École Plantasanté mobilisera les outils pédagogiques les plus pertinents pour vous permettre de profiter au maximum de votre formation.

Si vous êtes inscrit.e en présentiel, le support de support de cours (en format papier) vous sera remis au début de la session. Si vous êtes inscrit.e en distanciel, le support de cours (en format papier) vous sera envoyé à votre domicile.

Votre formation vous donne accès à la **Plateforme Pédagogique** de l'École Plantasanté :

https://www.plantasantecours.com/

Vous retrouverez sur cet espace différents éléments pour vous permettre de profiter au maximum de votre formation. En fonction de la pertinence pédagogique, il pourra vous être proposé d'avoir à disposition la consultation des supports de cours, des ressources complémentaires, les accès au « présentiel en direct ».

De nombreux outils **méthodologiques et pratiques** vous seront également distribués tout au long du cursus.

2



Objet, nature et caractéristiques de l'action de formation

L'action de formation entre dans la définition prévue à l'article L.6313-1 de la sixième partie du Code du travail. En exécution du présent contrat, l'organisme de formation s'engage à organiser l'action de formation indiquée dans le présent document.

<u>Nature de l'action de formation</u> : actions d'adaptation et de développement des compétences.

Dans le présent contrat vous trouverez explicité :

- Les modalités de déroulement
- Les moyens permettant d'apprécier les résultats de l'action et le contrôle des connaissances
- Les moyens pédagogiques et techniques
- Les moyens permettant de suivre l'exécution de l'action
- Le contenu de l'action de formation concourant au développement des compétences
- La sanction de la formation et type de certificat

Handicap et formation

<u>Accessibilité aux personnes en situation de handicap :</u> nous consulter (certaines informations sont disponibles sur le site plantasante.fr, et notre référent handicap, Philippe Busser reste disponible au 06.45.33.75.04)

Public cible et niveau de connaissances nécessaires

La formation est ouverte à tout professionnel de santé, professions médicales, paramédicales, thérapeutes, professionnels du bien-être (ou cherchant à le devenir) ; mais également à tous autres professionnels, salariés ou non, en recherche d'emploi ou indépendants, en reconversion, et souhaitant acquérir ou développer les compétences liées à cette formation.

Cette formation s'adresse à toutes ces personnes motivées ayant besoin de cette compétence et intéressées par la thématique :

- Professionnels (salariés ou indépendants)
- Personnes en reconversion professionnelle
- Personnes souhaitant élargir leur éventail de compétences

Pour profiter pleinement de la formation, l'École Plantasanté recommande le Niveau Baccalauréat. Toutefois, plus que l'obtention du diplôme du Baccalauréat ou de prérequis au niveau des compétences, cette mention correspond davantage à la capacité à assimiler des notions nouvelles, être en mesure d'organiser son travail personnel, gérer la prise de notes, et travailler en autonomie dans une certaine mesure.

En cas de doute, contactez-nous sur planta@plantasante.fr, ou sur le 06 45 33 75 04.

Formatrice et rédactrice

Formation assurée par **Elisabeth BUSSER** (intervenant permanent) Docteur en pharmacie, intervenante en faculté de Pharmacie, praticienne et enseignante en naturopathie, diplômée de l'École des plantes de Bailleul.

L'encadrement

Elisabeth BUSSER, docteur en pharmacie, enseignante en facultés de pharmacie, sciences, et dans diverses écoles privées en phyto-aromathérapie, Fleurs de Bach, et en techniques de préparations à base de plantes y compris pour des ONG.

ECOLE PLANTASANTE SARL au capital de 22000 Euros

Déclaration d'activité enregistrée sous le numéro 42 67 04246 67 auprès du Préfet de la Région Alsace

Siège social : 2A, rue du Maréchal Koenig 67210-Obernai RCS STRASBOURG : 51131066600017 NAF : 8559A

Mail: planta@plantasante.fr Tél. répondeur: 06.45.33.75.04 Date du document: 11/08/2025

3





Lieu de l'action

A distance et/ou lors des stages en présentiel : **Hôtel-Restaurant du Faudé - 28 rue du Gal Dufieux - 68650 Lapoutroie** (Haut-Rhin). Tél : 03.89.47.50.35 (sous réserve de modification du lieu des stages).

Programme de la formation

Utilisation des élixirs floraux contemporains, (les élixirs contemporains, les élixirs de Perelandra, les élixirs de cristaux, les élixirs australiens, amazoniens...) en complémentarité avec les 38 fleurs initiales, pour soi et son entourage. Les complexes contemporains.

Apprendre les grands groupes de Fleurs de Bach contemporaines, et apprendre à les relier aux 38 fleurs de base. Nombre de fleurs contemporaines sont utilisées en phytothérapie (plantes en général en vente libre, hors monopole pharmaceutique) : apprendre à voir la plante dans sa dimension globale et faire le lien entre ses propriétés médicinales et son image en tant que fleur contemporaine, élixir floral.

Apprendre à utiliser autant les 38 Fleurs de Bach que les fleurs contemporaines dans des situations quotidiennes pour soi-même, ses amis et sa famille, , ainsi que pour les plantes et les animaux.

Appréciation des résultats

Le participant à cette formation professionnelle peut au choix :

- Passer le certificat de conseiller en fleurs de Bach (spécialisation « animaux » possible).
- Ou recevoir une attestation de participation au cours.

<u>Pour passer le Certificat de Conseiller en Fleurs de Bach de l'Ecole Plantasanté</u> : Il faut :

- Suivre les 3 stages (stage 1 : les fleurs de Bach, stage 2 : Elixirs contemporains et autres élixirs floraux, stage 3 : psychologie des émotions et fleurs de Bach).
- Rendre les évaluations à la suite de chacun de ces stages dans un délai de 6 mois, et obtenir la note minimale de 12/20 à chaque évaluation. En cas de note inférieure à 12/20, une nouvelle évaluation sera proposée dans les 6 mois, suivant les mêmes modalités.
- Participer à 3 journées d'approfondissement-supervision. Les 3 journées d'approfondissement-perfectionnement sont importantes pour discuter de votre vécu et voir en groupe les vécus mutuels et leurs répercussions.

<u>Les évaluations sont à envoyer</u> :

- Par courrier au siège de : l'Ecole Plantasanté
 A l'attention d'Elisabeth BUSSER 2a, rue du Maréchal Koenig 67210 OBERNAI ou
- Par mail : planta@plantasante.fr

Procédure de validation du certificat de conseiller en Fleurs de Bach

- Evaluations orales en cours de formation.
- Etudes de cas réalisés à domicile sur les fleurs de Bach et sur des cas concrets. En cas d'insuffisance, le travail devra être repris selon les indications de Mme Elisabeth BUSSER.
- Participation aux 3 niveaux + 3 journées de perfectionnement supervision.



Portée du certificat

Comme tous les instituts où sont enseignées les Fleurs de Bach en France, l'Ecole Plantasanté ne peut délivrer de certificat d'Etat. Toutefois, le certificat proposé présente une valeur intrinsèque, tenant au parcours et à la pédagogie des animateurs de l'Ecole Plantasanté, Elisabeth et Christian BUSSER.

Information sur la législation en vigueur

Les fleurs de Bach sont des compléments alimentaires, déposés à la DGCCRF et sont en vente libre.

Conditions générales de rétractation, désistement, abandon, report, annulation

Toute demande devra être faite par email sur l'adresse : <u>planta@plantasante.fr</u> ou par courrier au 2A rue du Maréchal Koenig 67210 Obernai.

L'Étudiant.e dispose d'un délai de 14 jours (article L.121-16 du Code de la consommation), à compter de la date de signature du document d'inscription pour se rétracter sans frais, à condition que ce délai couvre la période avant le début de la formation. Dans le cas contraire, le délai de rétractation est limité au nombre de jours avant le début de la formation. Conditions applicables avant le début de la formation :

- Si la formation débute dans plus de 10 jours au moment de la demande : il sera proposé le remboursement de l'intégralité des sommes avancées.
- Si la formation débute dans moins de 10 jours au moment de la demande : l'étudiant.e sera redevable de 50 % du prix de la formation.
- Si la formation débute dans moins de 5 jours, ou a déjà débuté au moment de la demande : les supports de cours vous seront remis (ou envoyé pas La Poste sur simple demande), et l'étudiant.e sera redevable du prix de l'intégralité de la formation, aucun remboursement ne sera effectué.
- Si la formation a déjà débuté, les supports de cours vous seront remis (ou envoyé pas La Poste sur simple demande), et l'étudiant.e sera redevable du prix de l'intégralité de la formation, aucun remboursement ne sera effectué.

Cependant, nous étudierons toute situation de cas de force majeure (refus de congé pour formation par l'employeur / perte d'emploi ou mutation entre l'inscription et le début de la formation / maladie ou décès du stagiaire ou d'un proche / interruption des transports empêchant le déplacement. Tout remboursement des sommes avancées se fera exclusivement sur justificatif d'indisponibilité (document à en-tête signé par l'employeur ; justificatif des transports ; certificat médical ; attestation de décès).

Toute demande de report de formation pourra être étudié. Les mêmes règles que les désistements s'appliquent aux demandes de reports. Le report pourra se faire sous réserve de la disponibilité d'une session de formation similaire ultérieure.

En cas de résiliation du contrat du fait de l'École Plantasanté, seules les prestations effectivement dispensées sont dues au prorata temporis de leur valeur prévue au présent contrat.

5

RCS STRASBOURG : 51131066600017 NAF : 8559A





Cas de différend

En cas de litige, les cocontractants conviendront, préalablement à toute action en justice, à une réunion amiable au siège de l'École Plantasanté sur les sujets litigieux, préalablement exposés à l'École Plantasanté par écrit.

Si une contestation ou un différend n'ont pu être réglés à l'amiable, voici les coordonnées du médiateur de la consommation dont relève l'organisme de formation : CNPM, médiation de la consommation - 27 Avenue de la Libération - 42400 SAINT CHAMOND - Tél. 09 83 24 74 88.

Si une contestation ou un différend n'ont pu être réglés suite à la médiation, le tribunal de Strasbourg sera seul compétent pour régler le litige.

Modalités de paiement

La validation de votre inscription se fera après réception de votre dossier complet.

Pour le règlement de votre formation, vous êtes libres d'opter pour un règlement par **virement**, en **espèces**, ou par **chèque** à l'ordre de l'École Plantasanté (les chèques ne sont valables qu'un an après la date indiquée sur ces derniers).

L'étudiant s'engage à verser à l'École Plantasanté, au titre de sa participation à la formation, et en contrepartie des actions de formation réalisées, une somme correspondant aux frais de formation selon le tarif ci-dessous :

<u>L'Ecole Plantasanté pratique deux tarifications</u>:

RCS STRASBOURG: 51131066600017 NAF: 8559A

- <u>Le tarif « **Inscription individuelle** »</u> est un tarif préférentiel qui s'applique à l'étudiant(e) lorsque celle-ci ou celui-ci finance personnellement sa formation : **320.00 €** net de taxe pour l'ensemble de la formation.
- <u>Le tarif « **Convention** de Formation Professionnelle »</u>: 600.00 € net de taxe pour l'ensemble de la formation, voir convention (envoyée sur demande).

Ce tarif de référence s'applique à la formation continue des salariés : les conventions avec devis et tarif formation professionnelle concernent une prise en charge par l'employeur ou un organisme externe, par exemple dans le cas d'un financement par un OPérateur de COmpétences (OPCO), d'un financement par une entreprise, d'un plan de licenciement, ou de toute autre solution de financement par une structure tierce. Envoi des documents sur demande par mail sur l'adresse : planta@plantasante.fr. Les Congés Individuels de Formation (CIF) sont remplacés depuis 2019 par le PTP (projet de transition professionnelle) ; le PTP comme le compte personnel de formation (CPF) ne concernent pas les formations de médecine non conventionnelle.

Un accompagnement dans votre recherche de prise en charge financière (France Travail, OPCO, etc.) peut vous être proposé. Pour en connaître les modalités pratiques, merci de contacter le secrétariat de l'école Plantasanté : planta@plantasante.fr en exposant votre situation.

6





Engagement par Virement à effectuer à l'École Plantasanté

À remplir uniquement si la formation est financée par un tiers : Formation Fleurs de Bach II 2026 financée par :		
Nom – Prénom :		
320,00 € net de taxes au total selon contrat :		
Si vous optez pour un règlement par virement bancaire, le montant est à régler sur le compte de l'École Plantasanté en indiquant comme $\underline{\text{libell\'e pour le virement}}$:		

« FDB-II-2026 » suivi du nom et prénom du stagiaire » (et non du payeur) :

Ecole Plantasanté : BNP PARIBAS OBERNAI (01387)

19 RUE DU MARCHE 67210 OBERNAI

RIB: 30004 01387 00010091956 70

IBAN: FR76 3000 4013 8700 0100 9195 670

BIC: BNPAFRPPXXX

Selon Devis:

320,00 € net de taxes

Soit 21 heures de formation sur 3 jours.

ECOLE PLANTASANTE SARL au capital de 22000 Euros Déclaration d'activité enregistrée sous le numéro 42 67 04246 67 auprès du Préfet de la Région Alsace Siège social : 2A, rue du Maréchal Koenig 67210-Obernai

RCS STRASBOURG: 51131066600017 NAF: 8559A

Mail: planta@plantasante.fr Tél. répondeur: 06.45.33.75.04 Date du document: 11/08/2025

7





Centre de formation en Naturopathie, Phyto-Aromathérapie, Réflexologie, Fleurs de Bach et Médecines naturelles www.plantasante.fr

8

Devis de la formation de Fleurs de Bach II 2026

De 9h00 à 12h30 et de 13h30 à 17h00, soit 21h de formation sur 3 jours.

Tarif: 320.00 € net de taxes

RCS STRASBOURG: 51131066600017 NAF: 8559A





Le présent contrat prend effet à compter de la date de la signature et prendra fin le dernier jour de la formation selon programme.

Pour valider votre inscription, vous devez :

- Envoyer 2 exemplaires signés de ce contrat à l'adresse suivante : ECOLE PLANTASANTE 2A rue du Mal Koenig 67210 OBERNAI

Un exemplaire signé par l'École Plantasanté vous sera rendu en début de formation.

- Cocher la case suivante :
- J'atteste avoir pris connaissance du règlement intérieur de l'École Plantasanté joint à ce contrat et l'avoir accepté.

Fait en double exemplaire à

le

Le stagiaire écrit de manière manuscrite, date et signe :

« Lu et approuvé ; j'atteste avoir pris connaissance du règlement intérieur »

Signature de l'étudiant

Signature de Christian BUSSER, ou Elisabeth BUSSER Gérants de l'École Plantasanté

Je joindrai après le délai de rétractation :

- 1 chèque de 320 € à l'ordre de l'Ecole Plantasanté pour valider mon inscription, qui sera encaissé le dernier jour de la formation.

Pour le règlement de votre formation, vous êtes libres d'opter pour un règlement par **virement**, en **espèces**, ou par **chèque** à l'ordre de l'École Plantasanté (les chèques ne sont valables qu'un an après la date indiquée sur ces derniers).